

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2025
COMPTE RENDU PRESSE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 avril 2025, s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Madame Stéphanie MAUBÉ, Maire.

Étaient présents :

Stéphanie MAUBÉ, Roland MARESCQ, Céline SAVARY, Isabelle THOUMINE, Bruno SALMON, Joëlle GUILLE, Antoine LEGOUBEY, Patrick GROSS, Agnès VALÈRE, Martine AUDRAIN, Lionel LE BERRE, Ludovic LECONTE, Christophe CHAUVEL, Jonathan WAGNER, Jeannine LECHEVALLIER, Hervé DE VANSAY, Jacky VENGEONS, Anne LE GRAND

Étaient excusés avec procuration : **Liliane FRÉRET procuration à Joëlle GUILLE, Éric LALANDE procuration à Stéphanie MAUBÉ ;**

Étaient absents : **Jocelyne DE SOUSA, Anne-Marie SAINT, Arnaud DUTOT**

Jonathan WAGNER est désigné secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal du 10 avril 2025

Adopté à l'unanimité lors d'un vote à main levée.

Attribution du marché pour la sécurité et le gardiennage de la foire Sainte Croix

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation en procédure adaptée a été organisée pour la sécurité et le gardiennage de la foire Sainte Croix 2025.

La publicité a été diffusée le 14 janvier 2025 sur la plate-forme marchespublicsmanche de Manche Numérique ainsi que dans le journal d'annonces légales Ouest France du 17 janvier 2025.

La date limite de remise des offres a été fixée au 17 février 2025 à 14 heures 00.

Le marché est passé pour une durée d'un an reconductible une fois.

Les offres ont été ouvertes et analysées en fonction des critères suivants :

1. Critère Prix des prestations pondéré à 40 % ;
2. Critère Valeur technique pondéré à 60 % ;

Résultats après négociation :

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 11 mars 2025 a constaté, classé les offres et engagé une négociation avec les deux entreprises les mieux notées, à savoir :

- FLP
- URGENCE SECURITE PRIVEE

A la suite des entretiens qui ont eu lieu le 15 avril 2025, la Commission d'Appel d'Offres n'a pas mis au vote le choix de l'entreprise retenue.

Afin de pouvoir notifier le marché au plus tôt, Madame la Maire propose au Conseil municipal de lui déléguer la décision relative à la sécurité et au gardiennage de la foire Sainte-Croix 2025 en application de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal en décide à l'unanimité par un vote à main levée.

La séance est levée à 20 h 15.